



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE GUADELOUPE
COMMUNE DE TROIS-RIVIERES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 AVRIL 2014

L'an Deux Mil quatorze, le mercredi 23 avril, le Conseil Municipal de la ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Député-Maire pour la tenue de sa 4^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 15 avril 2014.

Présents : VAINQUEUR-CHRISTOPHE Hélène – MAGLOIRE Claude – OTTO AZINCOURT Josette – RENIER Renaud – MARCIN Dany – RUPAIRE Justin – EUGENIE Gilberte – RENIER Philippe – HATILIP ROCH Achille – BARTHEL Léonard – JERSIER Claude – SAINTE-LUCE Ninette – LAROCHELLE Louis – CHAIBRIANT Michel – SACILE Serge – DEGLAS Louisiane – GILLES Christelle – LAROCHELLE Lucie – FAVORINUS Justina – NOEL Jean-Philippe – FRANCISQUE Jean-Louis – EDAU François – BARTHEL Annick – LAROCHELLE Laurence – MACHARES Chantal – LIBER Jean-Luc – FAUSTA Jimmy – CHRISTOPHE Laurence(28)

Représentés : SAINT-VAL Marie-Agnès (*Ayant donnée procuration à Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE*).....(1)

DELIBERATION N°16
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
POUR L'EXERCICE 2014

Le Conseil Municipal,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1 ;
- **Vu** le compte-rendu du débat sur les Orientations Budgétaires qui s'est déroulé à la séance du conseil municipal du 11 avril 2014 ;
- **Vu** la délibération n° CASBT-2014-01-19 du 31 janvier 2014 ;
- **Vu** la Convention confiant la gestion du service public de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement collectif à la Commune de Trois-Rivières par la Communauté d'Agglomération du Sud Basse-Terre (CASBT);
- **Vu** la délibération n°2 du 20 février 2014 de la Commune de Trois-Rivières autorisant le Maire à signer la convention de gestion du service public de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement.

.../...

.../...

- Vu le projet de Budget Primitif présenté par Madame le Maire de Trois-Rivières pour l'exercice 2014, pour le Service de l'Assainissement, qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE ;

DEFENSES			RECETTES		
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Compte	Libellés	Montant	Compte	Libellés	Montant
011	Charges à caractère général	41 600.00	70	Ventes, Prestations de service	178 515.49
012	Charges de personnel	97 681.00	72	Productions immobilisées	
66	Charges financières	4520.00	74	Subvention d'exploitation	
67	Charges exceptionnelles		002	Résultat antérieur reporté	26 383.51
023	Virement à la sect° d'invest.	22 715.00			
042	Opér. D'ordre de transfert	38 383.00			
TOTAL		204 899.00	TOTAL		204 899.00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
16	Emprunts et dettes	22 715.00	021	Virement de la sect° de fonc.	22 715.00
21	Immob. Corporelles	24 321.50	040	Opér. D'ordre de transfert	38 383.00
	Reports	15 474.00	001	Résultat reporté	1 412.50
TOTAL		62 510.50	TOTAL		62 510.50
TOTAL GENERAL		267 409.5	TOTAL GENERAL		267 409.50

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité moins 04 Abstentions (FAUSTA Jimmy - MACHARES Chantal – LIBER Jean-Luc - CHRISTOPHE Laurence)

ADOPTE le Budget Primitif de l'exercice 2014 du Service de l'Assainissement de la Régie des Eaux de Trois-Rivières et vote les crédits qui y sont inscrits :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement sans définition des opérations détaillées ;
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation.

Fait et délibéré à Trois-Rivières, les jours, mois et an susdits.../...

